

Brambles

Politique fiscale

Révision : 27 juin 2023

Version 6,0

Nos activités

L'objectif de Brambles est de donner accès aux produits de première nécessité aux gens. Grâce à son modèle de « partage et réutilisation », Brambles aide à transporter plus de marchandises à plus de personnes à plus d'endroits que toute autre organisation. À titre de pionnier de l'économie de partage, Brambles est l'une des entreprises de logistique les plus durables dans le monde. Les plateformes de Brambles forment l'épine dorsale invisible de la chaîne d'approvisionnement mondiale et servent principalement les industries des biens de consommation courante, des produits maraîchers frais, des boissons, des produits de la vente au détail et des produits manufacturiers.

Notre modèle d'affaires circulaire perpétue le partage et la réutilisation du plus grand bassin de palettes et conteneurs réutilisables au monde. Cela permet à Brambles de servir ses clients tout en réduisant l'impact sur l'environnement et en améliorant l'efficacité et la sécurité des chaînes d'approvisionnement dans le monde.

En date du 30 juin 2022, Brambles :



Mène ses
activités dans...
~60
pays



Possède...
~360 millions
palettes, caisses et
conteneurs



Emploie...
~12 000
personnes



Dans un réseau de...
+ 750
centres de services

La présente politique fiscale est fondée sur les principes de conformité et de transparence fiscale et souligne le rôle que Brambles joue dans les activités de sensibilisation au système fiscal à l'international et de renforcement de la confiance à l'égard de celui-ci en plus de faire partie du Code de conduite de Brambles.

Le Code de conduite de Brambles offre un cadre moral et juridique à tous les employés. La Politique fiscale s'aligne sur les principes du Code de conduite et s'applique à toutes les entreprises de Brambles dans le monde.

Brambles s'engage à respecter les lois fiscales et à entretenir des relations ouvertes et constructives avec les autorités fiscales. Par essence, la législation fiscale est complexe. Brambles s'efforce de respecter les lois en la matière en payant le montant exact des taxes et impôts dus dans la juridiction concernée, en communiquant les renseignements pertinents et en réclamant les exonérations ou les avantages dont le groupe est en droit de bénéficier. Nous sommes en faveur d'une plus grande transparence à l'égard de la fiscalité et des processus connexes pour les entreprises; afin de favoriser la confiance du public, nous avons adopté le Voluntary Tax Transparency Code (code volontaire de transparence en matière de fiscalité) du Australian Board of Taxation (voir le rapport sur la transparence de la fiscalité de Brambles).

Nous payons des impôts sur le revenu des sociétés, nous prélevons des retenues à la source, des droits de douane, des cotisations en tant qu'employeur et d'autres impôts et taxes. De plus, nous prélevons des taxes au nom des gouvernements auprès des employés et des clients, comme la taxe de vente et la TVA. Les taxes et impôts que nous payons et prélevons constituent une part importante de la contribution économique aux pays dans lesquels nous exerçons.

Notre engagement repose sur les principes suivants :

1. Gestion des risques fiscaux et cadre de gouvernance

Nous adhérons au cadre de gestion des risques de Brambles lors de l'application de nos processus de contrôle internes. Nous identifions, évaluons et gérons les risques fiscaux et les prenons en considération de manière appropriée. Nous appliquons des mesures de gestion des risques, y compris des contrôles concernant les risques suivants :

- Risques relatifs aux opérations et aux transactions – le risque d'un jugement, d'une expertise et d'une considération fiscale inadéquats lors de transactions commerciales, et d'une mise en œuvre ou d'une gestion médiocre des principaux risques, y compris la fourniture d'une documentation inappropriée pour justifier les positions prises. Les principales mesures de contrôle comprennent la confirmation par les secteurs fonctionnels clés, notamment les services fiscaux du groupe, conformément à un cadre d'approbation ainsi qu'obtenir des avis ou des opinions à l'externe ou l'accord des autorités fiscales lorsque la loi n'est pas claire.
- Risque en matière de conformité – risque de dépôt tardif de déclaration ou de déclarations erronées. Les principaux contrôles consistent notamment à créer une base de données centrale permettant de surveiller le dépôt des déclarations fiscales et à recourir à des cabinets d'experts-comptables externes pour la préparation ou l'examen de ces déclarations;
- Risque lié à la comptabilité fiscale – le risque d'anomalies significatives au niveau des états financiers, comme défini dans les normes comptables pertinentes. Les principaux contrôles consistent notamment à fournir des instructions sur la comptabilité fiscale aux préparateurs des états financiers, ainsi qu'à faire vérifier et approuver les soldes fiscaux importants par le Service fiscal du groupe;
- Risques réglementaires et de gestion – risque associé aux nouvelles lois et à la gestion de la fonction fiscale. Les principaux contrôles consistent notamment à s'assurer que les politiques et procédures appropriées sont en place, maintenues et utilisées de manière constante partout dans le monde, et que l'équipe mondiale chargée de la fiscalité dispose des compétences et de l'expérience requises pour une mise en œuvre satisfaisante de l'approche adoptée.
- Risque lié à la déclaration fiscale – le risque que les risques liés à la fiscalité soient mal rapportés à la haute direction et au conseil d'administration de Brambles. Les principaux contrôles comprennent la mise à jour de rapports et leur présentation périodique aux intervenants clés au sujet du profil fiscal du groupe qui portent sur des questions comme les transactions importantes, les audits des autorités fiscales, les changements réglementaires et l'évaluation de l'efficacité des principaux contrôles et processus.

Une fois identifiés, les principaux risques et problèmes liés à la fiscalité sont communiqués au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration de Brambles.

2. Niveau de risque que Brambles est prêt à accepter sur le plan fiscal

La gestion efficace des risques, y compris des risques fiscaux, est fondamentale pour la croissance continue et le succès de Brambles. La gestion efficace des risques fait partie intégrante de nos processus d'entreprise. Brambles a conçu et mis en œuvre des systèmes de contrôle internes et des processus de gestion des risques, y compris ceux pertinents pour les risques fiscaux. Ces mécanismes sont passés en revue par le conseil d'administration.

Les procédures de gouvernance internes influent sur les niveaux acceptables de risques à travers les activités suivantes :

- identifier, analyser et classer les questions relatives aux risques (notamment en matière de fiscalité), de façon constante, à l'aide d'une méthodologie commune;
- faire de notre tolérance aux risques concernant les questions fiscales un élément majeur dans notre prise de décision; et
- demander l'approbation des cadres supérieurs ou du conseil d'administration pour les transactions, selon un processus d'approbation tenant compte du niveau de risque et de l'importance des conséquences en jeu.

Nous adhérons à la législation fiscale pertinente et nous nous efforçons de minimiser le risque d'incertitude ou de litiges. Pour les transactions importantes, nous cherchons à obtenir des certitudes, notamment en demandant des conseils ou un avis juridique à l'externe ou nous concluons une entente avec les autorités fiscales lorsque la loi est vague ou complexe.

3. Stratégie et planification fiscales

Le Code de conduite de Brambles stipule que toutes les activités professionnelles doivent être réalisées conformément aux législations et aux réglementations des pays dans lesquels l'entreprise est située. Notre stratégie et notre planification en matière de fiscalité soutiennent notre stratégie d'entreprise et reflètent notre activité commerciale et économique. Conformément à un processus d'approbation tenant compte du niveau de risque et de l'importance des conséquences en jeu, les acteurs pertinents du groupe Brambles – y compris le conseil d'administration de Brambles, le PDG, le directeur financier et les cadres occupant des fonctions comptables, juridiques, commerciales et de trésorerie – sont impliqués et doivent veiller à ce que les transactions soient acceptables.

Nous réalisons des transactions intragroupes sur la base du principe de la pleine concurrence et conformément aux principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de prix de transfert.

Brambles ne cherche pas à faire de l'évitement fiscal au moyen de montages artificiels, de paradis fiscaux ou de juridiction n'ayant pas de lien avec ses activités.

4. Approche vis-à-vis des autorités fiscales

Nous cherchons à établir et à maintenir des relations avec les autorités gouvernementales et fiscales qui soient à la fois constructives et basées sur la confiance et le respect mutuel. Brambles respecte la législation fiscale de chaque pays, mais si des inexactitudes surviennent, elles seront volontairement entièrement communiquées aux autorités fiscales.

Nous travaillons de façon proactive et transparente avec les autorités fiscales dans l'objectif de minimiser les litiges et de parvenir à des ententes sur tout point de contestation dans un délai raisonnable lorsque possible. Dans le cadre de notre approche à l'égard de la résolution des litiges, nous prenons en considération toutes les options légitimes, y compris l'arbitrage, les ententes mutuelles, lorsque c'est approprié, les procédures d'appel afin d'obtenir une certitude à l'égard du traitement fiscal.

Nous coopérons avec les gouvernements et leurs divers organismes afin de développer les lois et les administrations fiscales, que ce soit directement ou par le biais d'associations professionnelles et autres associations similaires, comme approprié.

L'efficacité de notre approche est démontrée par les résultats des examens de la conformité et des assurances réalisés par les autorités fiscales, notamment, une cote de niveau 3 pour la gestion du risque fiscal et la gouvernance et une cote élevée pour l'assurance générale de la part du Australian Taxation Office ainsi qu'une cote de risque faible de la part de Her Majesty's Revenue and Customs, qui confirme que le cadre de contrôle fiscal conçu par Brambles est efficace.

5. Rôles et responsabilités

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des rôles et responsabilités à l'égard de la gestion des risques liés à la fiscalité dans le groupe Brambles :

| Titre | Responsabilité |
|--|---|
| Conseil d'administration de Brambles | Le Conseil d'administration de Brambles Limited est responsable d'établir la tolérance au risque du groupe et son cadre de gestion du risque ainsi que de superviser les systèmes de contrôle interne, y compris l'approbation de la Politique fiscale. |
| Comité d'audit et des risques | Le comité d'audit et des risques aide le Conseil d'administration à remplir ses responsabilités en matière de gouvernance et de supervision, y compris l'évaluation de l'efficacité de la gestion des risques majeurs du groupe, notamment les risques en lien avec la fiscalité. |
| Chef des finances | Le directeur général est le premier responsable de la gestion des risques tandis que le chef des finances est responsable de la gestion des risques financiers de Brambles, y compris les risques en lien avec la fiscalité. Le rapport au sujet de ces risques pour le comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration de Brambles fait partie du rapport semestriel sur les risques soumis à ces deux entités. |
| Vice-président du groupe, fiscalité (v.-p. du groupe, fiscalité) | Le v.-p. du groupe, fiscalité, est responsable de l'élaboration de la Politique fiscale et du cadre de gestion des risques relatifs à la fiscalité ainsi que de veiller à ce que les processus et les mesures de contrôle appropriés soient maintenus et de fournir du soutien spécialisé. |
| Vice-présidents régionaux, fiscalité (v.-p. régionaux, fiscalité) | Les v.-p. régionaux, fiscalité, et leur équipe sont responsables de veiller à la conformité à la Politique fiscale dans les régions, de maintenir le cadre de gestion des risques relatifs à la fiscalité et de fournir du soutien spécialisé aux unités commerciales régionales. |
| Contrôleur financier du groupe | Le contrôleur financier du groupe est responsable de surveiller la conformité avec les lois et les règlements locaux et de signaler les exceptions, comme les déclarations soumises en retard au comité d'audit et des risques deux fois par année. |
| Contrôleurs financiers régionaux | Les contrôleurs financiers régionaux sont responsable de la conformité à la législation locale et à la Politique fiscale dans le cadre des activités de bases, du traitement des transactions à la production de rapports et à la soumission des avis de cotisation et des déclarations de revenus avec le soutien de conseillers externes et du v.-p. régional, fiscalité, lorsque nécessaire. |
| Audit interne | L'équipe des audits internes est responsable de tester périodiquement les mesures de contrôle et les conclusions des rapports. Une description des tests des mesures de contrôle doit être documentée dans le cadre du programme d'audit. |

6. Exigences juridiques au R.-U.

Ce document est publié conformément au paragraphe 19(2) de l'annexe 19 de la Finance Act 2016 pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023.

7. Approbation du Conseil d'administration

Cette Politique fiscale a été approuvée par le Conseil d'administration de Brambles le 27 juin 2023.